

Rentrée 2020 : année 2020-2021

La rentrée des élèves de l'école de Saint-Auvent aura lieu le mardi 1^{er} septembre à 8h45 (sous réserve de modifications qui seront consultables sur le site de l'école : <http://ecolestauvent.toutemonecole.fr/>).

Répartition des classes :

Mélaïne LABORIE : PS-MS-GS

Odette GRANCOING : GS-CP-CE1

Chloé DESLANDES : CE2-CM1-CM2

Les listes seront affichées lundi 31 août après-midi.

Horaires de l'école :

lundi-mardi-jeudi-vendredi → 8h45 (accueil à partir de 8h35) – 12h15 // 13h45 (accueil à partir de 13h35) – 16h15

APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) :

Les séances se dérouleront après la classe. Nous vous communiquerons les jours et horaires ultérieurement.

Garderie (gérée par la Communauté de communes) :

Elle est ouverte le matin de 7h à 8h35 et le soir de 16h15 à 18h30 et est située dans la salle de motricité.

L'inscription à la garderie et/ou au centre de loisirs se fait pendant l'été par le biais du dossier unique d'inscription auprès de la Communauté de communes (05 55 48 19 21).

Cantine :

Des employés communaux s'occupent des enfants sur le temps de la pause méridienne. Les serviettes sont fournies. Le paiement se fait par facture mensuelle. **Il n'y a plus de tickets de cantine.**

Transports :

Seuls les enfants âgés de plus de 3 ans peuvent prendre les transports scolaires pour se rendre à l'école. L'inscription se fait auprès du SIVOM (05 55 48 14 43).

Matériel scolaire :

Il est fourni par l'école.

Il est demandé de venir avec une boîte de mouchoirs à la rentrée.

Vous pouvez prévoir un goûter pour le matin (non obligatoire).

Dans le cadre de l'utilisation de la salle omnisports, il est demandé à ce que chaque enfant apporte une paire de baskets à **semelle blanche** marquée à son nom. Elle sera stokée sur place durant toute l'année.

Pour les élèves de maternelle, merci de prévoir un cartable pouvant contenir au moins un cahier 17x22 cm et un change complet marqué au nom de votre enfant avec un sac plastique.

Papiers :

Un dossier pour l'école sera à remplir à la rentrée.

Une attestation d'assurance scolaire précisant l'individuelle accident et la responsabilité civile sera à fournir à la rentrée.

La Communauté de communes pourra vous demander une deuxième copie pour l'inscription à la garderie.

Piscine :

Les élèves de la GS au CM2 iront à la piscine de Saint-Junien pour des séances de natation. Afin de pouvoir assurer ces sorties, nous avons besoin d'accompagnateurs agréés. Les parents intéressés peuvent passer un agrément en début d'année. Merci de vous présenter à la directrice de l'école si vous êtes intéressés.

Divers :

En cas d'allergies ou de problèmes de santé, merci de prévenir l'école afin de mettre en place les actions adaptées.

En cas de traitements courts, l'école n'est pas autorisée à donner de médicaments.

En début d'année scolaire, nous vous communiquerons des codes pour vous connecter au blog de la classe de votre enfant.

Une réunion sera programmée courant septembre.

Le loto de l'école est fixé au samedi 6 février 2021.